



TRANS-NOMAD 2024 CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Description du voyage

Trans-Nomad est un voyage combiné qui, en plus de l'événement compétitif, propose des services inclus dans l'inscription pour les participants tels que l'hébergement, le transport et d'autres services complémentaires.

Le voyage combiné avec hébergement et transport est proposé par l'agence de voyages Trans-Nomad Enduro Base Camp Adventure, enregistrée sous le nom de Trans-Nomad SL avec son siège social à Plaza Unidad Nacional, 7, 7 b, 22001 (Huesca), numéro d'identification fiscale (CIF) B94148897, et inscrite au Registre du Tourisme d'Aragon sous le code d'identification CAA 430. Elle est conforme à la réglementation en vigueur.

2. Réglementation juridique applicable

Ces Conditions Générales sont soumises aux dispositions du Texte Refondu de la Loi Générale pour la Défense des Consommateurs et Utilisateurs et autres Lois complémentaires (Décret Royal Législatif 1/2007 du 16 novembre ; Journal Officiel de l'État (B.O.E.) 30-11-2007), Loi 7/1998 du 13 avril sur les Conditions Générales de Contrat (14-4-98), et autres dispositions applicables.

Ces Conditions Générales seront incorporées, signées par les parties contractantes, à tous les contrats de voyages combinés dont l'objet sont les programmes/offres contenus dans le programme/brochure. Elles lient les parties, ainsi que les conditions particulières convenues dans le contrat ou figurant dans la documentation du voyage fournie simultanément lors de la souscription du contrat.

3. Frais non remboursables

Tous les frais découlant des avances faites par l'organisation de l'événement aux fournisseurs, tels que l'hébergement, les repas, le transport et les matériaux essentiels et les services de gestion nécessaires à la tenue de l'événement, sont considérés comme non remboursables. Dans ce cas, ils doivent être entièrement supportés par le voyageur et peuvent représenter jusqu'à 25 % du montant total de l'inscription.



4. Annulation par le client

Les inscriptions sont nominatives et ne peuvent pas être transférées à d'autres coureurs sans autorisation de l'organisation. Si un participant ne peut pas participer à l'épreuve pour diverses raisons (médicales, familiales, etc.), la politique d'annulation est la suivante :

- Pour les annulations demandées avant le 1er septembre 2024, l'organisation remboursera 75 % du montant de l'inscription.
- À partir du 1er septembre 2024, aucun remboursement ne sera effectué pour les inscriptions. Aucune exception.

L'organisation recommande aux coureurs de souscrire une assurance annulation couvrant à la fois le voyage et le remboursement de l'inscription pour des raisons médicales ou familiales. Les participants doivent souscrire cette assurance séparément, car elle n'est pas incluse dans l'inscription à l'épreuve.

5. Abandon

En cas d'abandon d'un coureur, le montant payé ne sera pas remboursé. Cependant, le coureur peut continuer à utiliser les installations et tous les services contractés jusqu'à la fin de l'événement.

Sauf en cas de blessure, un coureur ne peut abandonner qu'à la fin d'une section, où il doit informer le responsable pour notifier l'organisation de la course. À partir du point de ravitaillement accessible en véhicule, le retour du coureur vers l'hébergement sera organisé.

6. Annulation de l'événement par l'organisation

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement, certaines journées ou sections compétitives, si cela est dû à des conditions climatiques mettant en danger les coureurs ou pour des raisons techniques ou des urgences indépendantes de l'organisation.

La communication de l'annulation des étapes se fera lors du briefing de 20h00 chaque jour précédant l'étape du lendemain.

L'organisation pourra annuler l'événement pour des raisons de force majeure, et les inscrits auront droit au remboursement des sommes versées, à l'exception des frais de gestion et des frais qui auraient été communiqués comme non remboursables (paiements de certains hébergements, transports, matériaux, etc.).



Dans ce cas, une communication écrite sera envoyée à l'adresse e-mail fournie par les inscrits lors de leur enregistrement, expliquant les raisons de l'annulation et les frais non remboursables.

En aucun cas, l'annulation de l'événement n'entraînera le remboursement d'une somme supérieure au coût de l'événement, ni n'engagera l'obligation d'indemnisation de la part de l'organisateur.

7. Réclamations et actions découlant de l'inscription

Le Contrat de Voyage Combiné généré par l'inscription est régi par les accords entre les parties, les dispositions de ces Conditions Générales et les dispositions du Décret Royal Législatif 1/2007 du 16 novembre. Trans Nomad SL n'est affiliée à aucun système d'arbitrage des associations de consommateurs.

En cas de réclamations administratives, celles-ci doivent être adressées à la Diputación General de Huesca, l'organisme compétent en matière de tourisme, étant donné que le siège social de Trans Nomad SL est situé à Huesca.

En ce qui concerne les actions judiciaires découlant du Contrat de Voyage Combiné, de telles actions sont soumises à un délai de prescription de deux ans à compter du jour où le voyage se termine, avec soumission expresse à la juridiction des tribunaux de Huesca.

8. Responsabilité et limitation de responsabilité

La responsabilité de Trans Nomad en cas de dommages matériels ou de blessures est réglementée conformément aux accords internationaux décrits. Cette responsabilité ne peut jamais dépasser les limites établies dans ces accords internationaux et réglementations.

Trans Nomad dispose d'une assurance responsabilité civile, adaptée aux dispositions de la Communauté autonome d'Aragon pour l'exercice de l'activité d'agence de voyages.

En aucun cas, Trans Nomad ne peut être tenu responsable des dommages causés par l'action non autorisée du client, ni des dommages causés par des tiers, des catastrophes naturelles ou des événements sur lesquels Trans Nomad n'a aucune influence (y compris les grèves, les changements d'horaire, etc.).



.Dans le cadre de l'exercice de la diligence raisonnable, Trans Nomad SL ne peut être tenu responsable que de la planification consciencieuse du voyage, de la sélection et de la supervision soignées des prestataires de services, de l'exactitude des descriptions de services et de la fourniture correcte des services conformément au contrat. Trans Nomad n'est pas responsable des manquements des prestataires de services.

Limitation de responsabilité

Tous les membres du personnel de Trans Nomad ne sont pas propriétaires ni n'exploitent d'entité fournissant ou fournira des produits ou services pour le voyage. Ils contractent des transports (bus, fourgonnettes, etc.), des hébergements, des restaurants, des transferts et d'autres services auprès de divers prestataires indépendants. Toutes ces personnes et entités sont des entrepreneurs indépendants. Par conséquent, Trans Nomad SL n'est pas responsable des actes négligents ou intentionnels de ces personnes ou entités, ni de ceux des tiers.

En outre, et sans limitations, Trans Nomad n'est pas responsable des blessures, pertes, décès, désagréments, retards ou dommages matériels